

Hydrorétenteur Apropack™ G300

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 17/05/2018 Remplace la fiche : 15/10/2014 Version 3.0

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : Hydrorétenteur Apropack™ G300
N°CAS : 9003-04-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
Spec. D'usage industriel/mélange : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Additif d'assèchement des boues

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Aprotek SARL
23 ZA les Epalits
42610 Saint-Romain-le-Puy – France
T 0033 4 27 26 01 94
info@aprotek.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP] :

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Etiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le produit humide peut occasionner des conditions extrêmement glissantes. Le produit gonfle au contact de l'eau

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Hydrorétenteur Apropack™ G300

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 17/05/2018 Remplace la fiche : 15/10/2014 Version 3.0

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
SODIUM POLYACRYLATE	(N°CAS) 9003-04-7	100	Non classé

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil

Hydrorétenteur Apropack™ G300

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 17/05/2018 Remplace la fiche : 15/10/2014 Version 3.0

de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Le produit humide peut occasionner des conditions extrêmement glissantes.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejets adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Ne pas rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toutes autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Porter un équipement de protection individuel. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver uniquement le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de

Hydrorétenteur Apropack™ G300

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 17/05/2018 Remplace la fiche : 15/10/2014 Version 3.0

	leur utilisation.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Température de stockage	: 0-35°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrorétenteur Apropack™ G300 (9003-04-7)		
France	VME (mg/m ³)	0,05 recommandé par l'association de non tissées et produit à usage unique (EDANA)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Equipelement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes bien ajustables, anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque approprié.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide
Apparence	: Poudre granuleuse
Couleur	: Blanc
Odeur	: Aucune
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5 - 7 0.1% en solution de NaCl à 1%
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: < 1
Point de fusion	: > 198°C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: < 10 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 0,5-0,8 g/ml
Solubilité	: Insoluble dans l'eau

Hydrorétenteur Apropack™ G300

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 17/05/2018 Remplace la fiche : 15/10/2014 Version 3.0

Log Pow	: 0
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés carburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Condition à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Rayons directs du soleil.

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides fort. Bases faibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Hydrorétenteur Apropack™ G300 (9003-04-7)	
DL 50 orale rat	5000 mg/kg Limit test
DL 50 cutanée rat	>2000 mg/kg Limit test

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

pH: 5 - 7 0.1% en solution de NaCl à 1%

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 5 - 7 0.1% en solution de NaCl à 1%

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

Hydrorétenteur Apropack™ G300

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 17/05/2018 Remplace la fiche : 15/10/2014 Version 3.0

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12 : Information écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie – général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Hydrorétenteur Apropack™ G300 (9003-04-7)	
CL 50 poisson 1	5500 mg/l <i>Leuciscus idus</i>
CL 50 poisson 2	4000 mg/l <i>Brachydanio rerio</i>
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 6000 mg/l <i>Tetrahymena pyriformis</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrorétenteur Apropack™ G300 (9003-04-7)	
Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable. Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrorétenteur Apropack™ G300 (9003-04-7)	
Log Pow	0
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hydrorétenteur Apropack™ G300

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 17/05/2018 Remplace la fiche : 15/10/2014 Version 3.0

RUBRIQUE 13 : Considération relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Ecologie – déchets : Eviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 14 : Information relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable
IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable
IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable
ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable
RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre : Non applicable
Transport maritime : Non applicable
Transport aérien : Non applicable
Transport par voie fluviale : Non applicable
Transport ferroviaire : Non applicable

Hydrorétenteur Apropack™ G300

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 15/10/2014 Date de révision : 17/05/2018 Remplace la fiche : 15/10/2014 Version 3.0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Hydrorétenteur Apropack™ G300 n'est pas dans la liste candidate REACH

Hydrorétenteur Apropack™ G300 n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Indications de changement :

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Format FDS UE	Modifié	

FDS UE (Annexe II REACH) - Cerello

Cette fiche de données de sécurité («FDS») est soumise aux Conditions Générales de Vente d'Intertek qui sont disponibles sur demande et accessibles à l'adresse suivante: <http://www.intertek.com/terms/> La FDS est établie par Intertek sur la seule base des instructions, informations et documents fournis par vos soins ou par l'un de vos représentants (sous-traitants, fournisseurs ...) et pour laquelle vous garantissez l'exactitude et l'exhaustivité. En cas d'informations erronées causant un dommage, la responsabilité d'Intertek ne saurait être engagée. Vous comprenez et acceptez que la FDS est réalisée conformément à la réglementation européenne en vigueur, applicable sur le territoire de l'Union européenne au jour sa livraison. Vous être autorisé à communiquer ce document dans son intégralité uniquement, aux personnes répondant au principe du besoin d'en connaître. Toute modification ou falsification non autorisée du contenu de cette FDS est interdite et Intertek est en droit de poursuivre son auteur. La seule version opposable à Intertek est la dernière version transmise par l'auteur de la FDS.